



Troisième Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles : RAPPORT EXTERNE DU JURY EPS

Références :

➤ Dispositions permanentes :

BO N° 21 du 26 Mai 2005

- Arrêté du 10/05/2005
- Notes de commentaires
- Programmes permanents

➤ Organisation de la session 2009

BO N° 6 du 13/07/2006

JO du 27 Avril 2007 (Arrêté du 11 Avril 2007)

Informations sur le site du SIAC pour les académies de Paris, Créteil et Versailles

Modalités de l'épreuve d'EPS 2009

- L'épreuve d'EPS se déroule en deux parties:

Les candidats réalisent la prestation physique qu'ils ont choisie au moment de l'inscription parmi les deux options suivantes :

- activité d'expression : **danse** ,
ou
- course de **1500 m**.

Elle est suivie d'un **entretien avec le jury**.

Durée de l'entretien : 20 minutes, dont 10 minutes d'exposé du candidat, et 10 minutes de réponse à des questions.

1. Prestation physique

a) activités d'expression

L'épreuve de danse consiste en une prestation individuelle conçue dans le but d'être vue et jugée. Cette prestation a une durée de deux minutes maximum.

Tous les styles de danse sont admis.

Le candidat ne doit pas annoncer le thème qu'il a choisi.

L'appréciation porte sur la construction de la composition (espace, temps, énergie, utilisation du corps) au service des intentions personnelles choisies ainsi que sur la qualité de l'interprétation.

b) course de 1500 m

Les temps de passage ne sont pas communiqués, en revanche, le dernier tour est annoncé et le temps final communiqué aux candidats
Le jury veille strictement à l'application du barème.

2. Entretien avec le jury

L'entretien permet au jury d'apprécier :

- la **connaissance didactique de l'activité physique et sportive choisie** pour l'épreuve physique (activité d'expression ou athlétisme) ;
- l'aptitude du candidat à proposer des **démarches pédagogiques** liées à l'activité choisie pour la prestation physique ou à une autre activité parmi celles les plus pratiquées à l'école primaire ;
- les **connaissances plus générales du champ de l'EPS** (programmes, objectifs, activités...).

NOTATION :

Chaque partie entre pour moitié dans la notation.
L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20.
Coefficient : 1.

**La note 0 à l'épreuve d'éducation physique et sportive est éliminatoire.
Le candidat absent à l'une des deux parties de l'épreuve, sans y avoir été autorisé, est éliminé.**

ANALYSE CONCERNANT LES DIFFÉRENTES SÉQUENCES

LA SÉQUENCE D'ENTRETIEN :

L'entretien prend appui sur la prestation physique, dont il est un prolongement. Au cours de l'entretien, le candidat indique

- ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement. Il expose en particulier comment il peut transposer cette pratique dans son enseignement à l'école primaire, en prenant en compte les liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant.
- Puis le candidat répond à des questions du jury, destinées à élargir et approfondir sa réflexion. Ces questions pourront porter sur l'activité physique présentée par le candidat. Elles élargissent le champ aux activités les plus représentatives à l'école : les activités athlétiques, les jeux et sports collectifs, les activités aquatiques, les activités artistiques pour les trois cycles.

Compétences		Activités
Compétence 1 :	réaliser une performance (<i>cycle 2</i>) réaliser une performance mesurée en distance, en temps (<i>cycle 3</i>).	Activités athlétiques
Compétence 2 :	adapter ses déplacements à différents types d'environnement	Activités aquatiques
Compétence 3 :	Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement (<i>cycle 2</i>) Coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement (<i>cycle 3</i>)	Jeux et sports collectifs
Compétence 4 :	concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique ou expressive	Activités artistiques

- **Critères d'évaluation :**

La répartition des indicateurs n'a d'autre but que d'aider les membres du jury à repérer les lacunes ou les points forts des candidats dans les champs d'exposé et d'interrogation. La note finale peut-être modulée en fonction de la qualité de présentation de l'exposé et de la qualité de l'expression orale.

L'appréciation comportera 3 parties afin d'explicitier la note dans le cas d'un recours (voir fiche candidat)

Afin d'être en adéquation avec le texte officiel, la notation sur 20 points se répartit comme suit :

Didactique / 6

0 / 2	Propositions purement descriptives, voire confuses : la connaissance didactique de l'activité n'est pas maîtrisée.
3 / 4	Propositions qui prennent en compte les aspects essentiels de l'activité.
5 / 6	Propositions qui présentent une analyse fine et critique de l'activité.

Pédagogie (démarche) / 8

0 / 2	Absence de propositions concrètes par manque de connaissances de l'APSA ou des élèves ou propositions dangereuses.
3 / 4	Élément de connaissance de l'un des champs au moins (APSA, élèves, organisation). Les propositions de mise en œuvre restent formelles.
5 / 6	Propositions cohérentes de situations pédagogiques avec un souci de faisabilité. Le rôle de l'enseignant est identifié.
7 / 8	Les choix pédagogiques et didactiques pertinents et argumentés (mise en relation APSA, élèves, organisation).

Connaissances générales / 6

0 / 2	Les connaissances nécessaires à la mise en place de l'EPS au sein de la classe ou de l'école ne sont pas maîtrisées.
3 / 4	Connaissances partielles qui rendent difficile la mise en place des apprentissages lors d'une séance d'EPS dans le cadre d'un module d'apprentissage ou dans le cadre d'un projet.
5 / 6	Bonne connaissance de l'EPS à travers : <ul style="list-style-type: none">- la connaissance des textes officiels (BO du 19/06/2008 et circulaire natation 15/10/04)- la programmation,- le projet d'école et le projet de classe- le module d'apprentissage : continuité et progressivité des séances d'EPS (objectifs, situations, évaluation).

Observations :

Les modalités de la séquence d'entretien en EPS ont été définies à l'échelon national.

Le temps d'exposé ainsi que l'APS de l'exposé sont en général maîtrisés mais il est souvent constaté un manque de propositions concrètes
Les notes obtenues par les candidats restent très disparates.

Conseils :

- éviter de réciter son exposé
- affiner la connaissance didactique de l'activité présentée et maîtriser la signification du vocabulaire employé
- proposer des situations pédagogiques simples et concrètes adaptées aux différents niveaux de développement de l'enfant.
- préparer les quatre APS
- démontrer des connaissances générales du champ de l'EPS (programmes, objectifs, activités), éviter d'exposer un catalogue de transpositions pluridisciplinaires

LA SÉQUENCE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

- **1500 mètres :**

Conseils de préparation du 1500 mètres :

L'épreuve de 1500 mètres est une épreuve difficile qui requiert un entraînement régulier tout au long de l'année.

Préparation progressive sur la base d'un travail « en fractionné », maîtrise des temps de passage pour « tenir sa course » : apprendre à courir régulièrement puis augmenter l'intensité de course tout en restant régulier.

- **DANSE**

Conseils :

- rechercher l'originalité de la prestation
- éviter les musiques trop connues
- réaliser un montage sonore sur CD de préférence
- améliorer et diversifier l'aspect moteur, prendre conscience de l'importance du regard dans la qualité de l'interprétation
- éviter les éléments scénographiques complexes qui gênent la prestation
- soigner sa tenue

RETARDS des CANDIDATS

Il est rappelé que les candidats doivent se présenter au secrétariat une demi-heure avant l'horaire de convocation qui correspond à l'heure de passation de l'épreuve.

a) Séquence d'entretien en EPS

Tout candidat se présentant en retard c'est à dire après le départ de sa vague du secrétariat ne sera pas autorisé à émarger ni à passer la séquence et sera éliminé.

b) Séquence d'activité physique :

Les mêmes consignes s'appliquent lorsque le candidat se présente en retard par rapport au début de la séquence d'activité physique.

- pour la danse : après le début de la prestation du premier candidat
- pour le 1500 mètres : après le départ de sa vague (coup de feu).

CERTIFICATS MÉDICAUX

- seuls les candidats handicapés, les femmes en état de grossesse ou en congé de maternité obtiennent la moyenne des notes obtenues par les candidats ayant réalisé l'une ou l'autre des deux options de la prestation physique sans considération de genre.
- les candidats qui présentent une contre-indication (certificat médical) se voient attribuer la note 0 à la séquence physique (note non éliminatoire)
- **la présentation d'un certificat médical (de non contre-indication ou de contre-indication) est obligatoire : l'absence de ce document entraîne l'élimination du candidat**